



Distr.: LIMITEE

ECA/ACW/EG/WACR/98/3

Novembre 1998

NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**Réunion d'experts sur les études relatives à l'accès des femmes à
la terre et aux technologies agricoles**

**Addis Abéba, Ethiopie
23 – 25 Novembre, 1998**

**RAPPORT SUR
L'ACCES DES FEMMES A LA TERRE ET A
LA TECHNOLOGIE AU BURKINA FASO**

Présenté par :

Mme Lydia Saloucou/Zoungana, Consultante

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS

I- INTRODUCTION

- 1.1. Contexte et objectifs de l'étude
- 1.2. Méthodologie
 - 1.2.1. La démarche adoptée
 - 1.2.2. Le déroulement
 - 1.2.3. Les limites de l'étude

II. LES HYPOTHESES DE TRAVAIL

III. PRESENTATION SOMMAIRE DES ZONES DE L'ETUDE

- 3.1. Zone Gourounsi
 - 3.1.1. Présentation physique et humaine
 - 3.1.2. Les caractéristiques socio-économiques
 - 3.1.3. L'organisation familiale et la gestion des ressources
 - 3.1.4. L'accès à la terre
 - 3.1.5. Les structures d'intervention
- 3.2. Zone Gourmantché
 - 3.2.1. Présentation physique et humaine
 - 3.2.2. Les caractéristiques socio-économiques
 - 3.2.3. L'organisation familiale et la gestion des ressources
 - 3.2.4. L'accès à la terre
 - 3.2.5. Les structures d'intervention
- 3.3. Zone bobo, dioula, sénoufo
 - 3.3.1. Présentation physique et humaine
 - 3.3.2. Les caractéristiques socio-économiques
 - 3.3.3. L'organisation familiale et la gestion des ressources
 - 3.3.4. L'accès à la terre
 - 3.3.5. Les structures d'intervention
- 3.4. Zone du plateau mossi
 - 3.4.1. Présentation physique et humaine
 - 3.4.2. Les caractéristiques socio-économiques
 - 3.4.3. L'organisation familiale et la gestion des ressources
 - 3.4.4. L'accès à la terre

3.4.5. Les structures d'intervention

IV. LE SYSTEME FONCIER AU BURKINA

4.1. Les différentes procédures d'accès à la terre

4.1.1. La définition du domaine foncier et ses prérogatives

4.1.2. La gestion de la production

4.2. Accès des femmes à la terre

4.2.1. Les principes de base

4.2.2. Les contraintes pour les femmes liées à la production

4.3. La place des femmes dans le système de production

4.3.1. Les exploitations familiales

4.3.2. Le niveau d'équipement et de productivité

4.3.3. Les périmètres aménagés

V. LES STRUCTURES D'INTERVENTION

5.1. Les intervenants dans le domaine agricole

5.2. Les problèmes rencontrés

5.3. Les stratégies d'intervention de structures

CONCLUSION

RECOMMANDATIONS

BIBLIOGRAPHIE

SIGLES OU ABREVIATIONS

MARA	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
PERSAP	Projet de renforcement des services agricoles
CILSS	Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sècheresse dans le Sahel
GERN	Gestion des Ressources Naturelles
PAAYZS	Projet d'Appui à l'Artisanat dans les provinces du Yatenga, du Zandoma et du Sourou
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
SOFITEX	Société des Fibres et du Textiles
SPOFP	Service Provincial pour la Formation des Producteurs
SONACOR	Société Nationale de Commercialisation du Riz
FED	Fonds Européen de Développement
ODE	Office des Eglises Evangélistes
CRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et objectifs de l'étude

Aujourd'hui on s'accorde pour reconnaître que les femmes jouent un rôle important dans l'économie des pays et plus particulièrement dans l'agriculture pour les pays fortement agricoles et sous développés comme le Burkina Faso. Cette conviction est traduite au niveau national par l'élaboration des stratégies nationales pour l'intégration des femmes au développement et plus récemment encore par la création d'un ministère de la promotion de la femme.

L'économie du Burkina Faso repose presque exclusivement sur le secteur agricole et pourtant l'agriculture reste encore fortement soumise aux différents aléas climatiques et reste faiblement modernisée. Pays sahélien, son climat n'est pas très favorable à l'agriculture. Les pluies sont rares et les sols pauvres en général.

Cependant, des efforts sont faits dans ce sens. En effet, le Burkina Faso a adopté une politique agricole dont les différents objectifs portent sur l'autosuffisance alimentaire, l'augmentation des revenus des populations et la protection de l'environnement et depuis 1996, une réforme agraire et foncière a été adoptée par l'Assemblée Nationale avec un certain nombre de lois d'application.

L'agriculture dans ce pays concerne plus de 80% de la population avec forte majorité des femmes. Leur nombre est renforcé par les migrations des hommes vers les pays côtiers ou encore vers les villes à la recherche de conditions de vie meilleures.

De ce fait, les femmes sont au début et à la fin de la chaîne pour les activités agricoles. En effet, elles sont massivement présentes dans le secteur de la production agricole et de plus en plus dans le secteur de la transformation des produits agricoles qui constitue aujourd'hui la principale source pour mener des activités génératrices de revenus.

Dans la plupart des régions du pays, les femmes ont en charge la transformation et la commercialisation des produits cultivés comme spécificité.

Les femmes travaillent généralement sur des terres appartenant à leurs maris. A l'inverse de l'importance du niveau d'occupation des femmes dans le travail agricole, elles rencontrent de nombreuses contraintes pour faire valoir leurs droits sur la terre. En outre elles ont difficilement accès à la technologie moderne pour le travail sur les champs. Les tâches faites par les femmes sont les dernières à être améliorées.

On peut supposer que cette situation a des conséquences fâcheuses sur la productivité en général et sur le développement d'une manière globale car plus de 80% des femmes en milieu rural sont actives dans le secteur agricole.

Elles travaillent sur des terres dont elles ne sont pas propriétaires. Et les terres prêtées aux femmes sont souvent pauvres et de petites tailles. A l'inverse, de plus en plus de femmes deviennent des femmes chefs de ménages. Il leur revient alors d'assurer la production pour l'ensemble des membres de la famille.

De plus en plus, les cultures vivrières sont souvent délaissées aux mains des femmes tandis que les hommes s'adonnent à des cultures de rente. Mais force est de constater que les situations des femmes sur la question peuvent différer d'une région à l'autre et aussi d'une ethnie à l'autre. Quelle est la situation réelle des femmes par rapport à l'accès et au contrôle de la ressource terre ? Et quelles sont les préoccupations des femmes sur la question ?

La CEA se propose de faire une étude sur la situation réelle des femmes par rapport à l'accès à la terre et à la technologie afin de mieux étudier la question et de proposer des solutions adéquates.

Les objectifs de l'étude ont été définis de la manière suivante :

- identifier les besoins prioritaires des femmes pour l'accès et le contrôle de la terre et de la technologie afin d'augmenter leur niveau de productivité
- identifier les contraintes majeures pour l'accès, le contrôle et l'utilisation des ressources
- identifier les acteurs et les institutions qui influent sur le contrôle et la distribution des ressources
- identifier le mécanisme de gestion et de distribution des ressources et la meilleure manière pour augmenter la participation des femmes

1.2. Méthodologie

L'idée de départ est de pouvoir mettre en relief les situations différentes et complexes que vivent les femmes par rapport surtout à l'accès à la terre. De ce fait, l'échantillon devrait être le plus divers possible.

Le Burkina ne constitue pas une zone homogène tant du point de vue des potentialités économiques (surtout agricoles) que du point de vue des peuplements. Aussi nous avons choisi de diviser le pays en cinq zones en rapport avec la géographie et la langue (cf. Carte). Pour la collecte des données, seules quatre zones ont été retenues à savoir :

- la zone bobo et assimilés : département de Satiri, village de Satiri
- la zone gourounsi : département de Boura, village de Boura
- la zone gourmantché : département de Mani, village de Dakiri
- la zone mossi : département de Mogtédou, village de Mogtédou.

Pour des questions matérielles, la cinquième région n'a pas pu être touchée, il s'agit essentiellement des peuls qui sont souvent des peuples nomades, vivant essentiellement de l'élevage bien que de plus en plus ils commencent à se sédentariser.

La méthodologie de terrain adoptée est de type participatif dans la mesure où elle permet en outre au groupe cible lui-même de faire l'analyse de sa situation et de dégager des voies de solutions qui lui sont propres et qui peuvent être réalisées.

A cet effet des outils visualisés ont été élaborés tel le diagramme sur la circulation des ressources ou encore le calendrier journalier et saisonnier pour des hommes et des femmes dans une perspective comparatiste et dynamique.

1.2.1. La démarche de collecte des données adoptée

Dans cette démarche, trois niveaux ont été considérés à savoir :

- Les groupes cibles (hommes/femmes) afin d'appréhender leur vécu et leurs opinions par rapport à l'accès des femmes à la terre et à la technologie
- Les responsables coutumiers pour définir les lois, les règles et les usages par rapport à la terre et les différentes évolutions observées depuis ces dernières années sur l'accès des femmes à la terre et à la technologie
- Les structures d'intervention sur place pour définir leur approche par rapport à la question mais aussi les contraintes rencontrées vis-à-vis de l'accès des femmes à la terre et à la technologie et le niveau de participation de ces dernières aux activités de développement.

1.2.2. Le déroulement

La collecte s'est faite en trois temps :

- Des entretiens individuels ont été effectués avec des responsables de structures travaillant dans le domaine agricole, dans le domaine spécifique de la vulgarisation et avec des structures travaillant avec les femmes comme groupes cibles surtout en milieu rural et dans le domaine agricole. Nous avons alors essayé de toucher aussi bien les structures privées que les structures publiques telles le MARA, le PERSAP, le CILSS, le GERN, le Ministère de la Promotion de la Femme, les DRA des villages, les représentants de la SOFITEX. Nous avons tenu à rencontrer une structure qui travaille dans le cadre du développement de l'artisanat utilitaire surtout au niveau agricole (PAAYZS). Cette étape a été initiée en premier lieu mais s'est pourtant étendue tout au long de cette étude.
- La collecte des données dans les villages échantillonnés (Satiri, Boura, Mogtédou, Dakiri) a été effectuée avec des hommes et des femmes pris individuellement ou en groupes homogènes pour connaître la situation des femmes par rapport à l'accès et au contrôle des ressources terres et technologie. Sept jours ont été nécessaires pour la collecte des données dans chaque village.
- La restitution des données pour la validation des résultats au niveau des villages à la fin du séjour pour la collecte des données. La restitution a vu la participation d'un certain nombre de villageois.

1.2.2. Les limites de l'étude

Elles existent et portent sur les aspects suivants :

- De par l'échantillonnage, les peuls n'ont pas été étudiés bien que nous sachions que l'agriculture reste peu développée pour eux et que les femmes s'investissent largement dans les activités connexes à l'élevage. Bien que les peuls existent dans les villages ayant été consultés, ils n'ont pas pu participer aux différents entretiens de par leurs habitations éloignées de l'ensemble des autres habitations et du fait qu'ils ne sont pas intégrés directement dans les villages (existence de conflits entre les agriculteurs et les éleveurs).
- Les difficultés de généralisation
Les données recueillies sont spécifiques pour chaque région car chaque ethnie possède une approche déterminée sur la question foncière et sur l'accès des femmes à celle-ci. De même, les évolutions subies par les villages diffèrent de par la diversité des facteurs d'influence entraînant les changements dans les villages. Les résultats de cette étude montrent les grandes tendances.
- Le contexte sociologique est quelque peu occulté
Il y a des tendances qui pourraient être généralisées si l'on se base essentiellement sur les lois coutumières. Les évolutions sont aussi là et sont déterminées par un certain nombre de facteurs tels les aménagements, les lois agraires, l'action des structures d'interventions. La difficulté réside dans la capacité à déterminer le degré d'influence de ces différents facteurs sur les évolutions observées.

II. LES HYPOTHESES DE TRAVAIL

Celles-ci ont été élaborées à partir d'une revue bibliographique et des entretiens effectués avec des responsables sur la question foncière au niveau de projets et ONG et des structures étatiques intervenant dans le domaine et en s'inspirant des objectifs définis par les TDR.

Ces différentes hypothèses de travail devant d'une part servir de canevas pour la rédaction du rapport mais d'autre part pour mener des discussions de groupe lors de la séance de restitution générale afin de mieux approfondir la réflexion sur la question et proposer des solutions intéressantes et utilisables.

2.1. Accès et contrôle des femmes à la terre

Notre définition rejoint quelque peu celle de l'approche gestion des terroirs à savoir que c'est un espace naturel socialisé avec des particularités agro-écologiques, avec une population déterminée qui y projette des droits d'occupation et d'usage, son système de production et ses techniques de conservation et de préservation des ressources naturelles.

En conséquence quand nous utilisons le terme terre, cela ici concerne essentiellement les surfaces cultivables et cultivées avec les différentes sortes de sols qui implique un niveau déterminé de rendement mais indique en outre la nature des semences à cultiver.

Hypothèse No. Accès à la terre

1 La terre constitue en principe un patrimoine collectif, inaliénable dont la gestion reste fortement entre les mains des hommes pour l'ensemble des ethnies présentes au Burkina Faso. Ce sont les coutumes qui régissent l'accès à la terre bien que le Burkina se soit doté d'une RAF qui a été votée depuis 1996.

2 La femme ne possède point la terre. Elle ne peut hériter. Elle est seulement utilisatrice de cette terre qu'elle obtient sur prêt et avec une possibilité de retrait de celle-ci par celui qui lui en concède

3 Tout homme a une obligation morale et traditionnelle de trouver une portion de terre pour sa ou ses femmes afin qu'elle y cultive ce qu'elle veut dans la mesure de ses possibilités.

4 La superficie de terre octroyée aux femmes est souvent petite. Cette situation s'explique par différents facteurs dont, la charge importante de travail de la femme, la non disponibilité d'une main-d'oeuvre pour la femme, ou encore la pression foncière

5 La connaissance des textes de la RAF est faible aussi bien pour les hommes que pour les femmes ainsi que pour les responsables coutumiers. Ce sont les coutumes qui régissent encore la gestion des terres

6 La femme chef de ménage essentiellement la veuve, peut accéder temporairement (plus ou moins durablement) à des terres lorsque ses enfants sont en bas âge et lorsqu'elle n'est pas sous la tutelle économique d'un autre homme

7 Très peu de femmes ont accès aux terres aménagées de manière personnelle tandis qu'elles sont nombreuses à y travailler dans le cadre de Groupement de Village.

8 Les projets travaillant dans le domaine agricole ont peu de résultats par rapport à l'augmentation du niveau d'accès des femmes à la terre du fait des traditions. De là découle une faible participation des femmes aux activités des projets.

2.1. Sur l'accès à la technologie

L'agriculture reste en général extensive et l'idée de base est d'intensifier cette agriculture en augmentant en même temps la productivité. Pour cela, il faut améliorer les outils de travail et les techniques culturales (manière de faire). Aussi dans le cadre de cette étude, le concept de technologie porte essentiellement sur le matériel de travail en tant que tel, les outils d'allègement du travail et sur les connaissances nouvelles acquises dans l'amélioration des rendements des cultures. Selon la FAO (1994) le Burkina Faso est classé parmi les pays dont la technicité au niveau agricole est faible.

Hypothèse No. Accès à la technologie

1 L'homme est au centre de décision pour ce qui concerne la possibilité d'accéder à de nouvelles technologies agricoles et aussi par rapport à son utilisation parce que la femme a besoin de l'accord du mari pour s'équiper.

2 Les femmes ont peu de moyens pour s'équiper. Leur investissement est prioritairement orienté vers les besoins en nourriture, en vêtement et en santé de la famille plutôt que vers les outils de travail

3 Les services de vulgarisation ont privilégié l'équipement des hommes au détriment de celui des femmes en travaillant avec une approche basée sur les chefs de ménages.

4 Les femmes travaillant sur les parcelles aménagées ou dans les groupements ont la possibilité de s'équiper facilement et de mettre en oeuvre les connaissances apprises sur le plan agricole.

5 L'existence des groupements qui mettent à la disposition de la population des outils modernes de travail permettent aux femmes d'utiliser aussi des charrues de nos jours sur leurs champs personnels.

6 La charge de travail des femmes constitue un handicap pour les rendre disponibles pour les formations sur les nouveaux outils de travail.

7 Les différents matériels de travail agricole utilisent des animaux de trait. Cette situation défavorise les femmes qui bien que s'occupant des bêtes n'en sont pas propriétaires, surtout pour le gros bétail.

8 La mise en place de technologie appropriée telles les forages, les moulins pour les femmes, permettent à celles-ci de gagner du temps. Elle peuvent désormais travailler plus longtemps sur leurs champs personnels ou sur les champs familiaux

9 L'appui des structures a été et est essentiellement orienté vers la mise en place d'infrastructures ou de crédits pour les femmes que plutôt sur les équipements agricoles.

8 Le principe d'utiliser des agents femmes pour atteindre les femmes au niveau de la vulgarisation a eu des effets bénéfiques sur les femmes et réduit les difficultés d'accès des femmes aux services agricoles.

2.2. Par rapport aux différents acteurs qui influencent sur la gestion des ressources (terre et technologie)

Il s'agit ici de déterminer les différents acteurs qui jouent un rôle en ce qui concerne la gestion des ressources, ce qui devrait permettre de mieux situer les acteurs importants pouvant être mise à contribution pour développer une stratégie pouvant prendre en compte les intérêts des femmes par rapport à la terre et à la technologie.

Hypothèse No. Les différents acteurs qui influencent sur la gestion des ressources (terre et technologie)

- 1 Ce sont principalement les responsables coutumiers qui légifèrent la gestion des ressources naturelles surtout de la terre. Le chef de terre et quelquefois le chef de village constituent encore des personnes clefs dans la gestion des terres.
- 2 Les hommes sont prêts (de par la tradition) à trouver une terre de culture pour leurs femmes, mais ils ne sont pas prêts à ce qu'elles en deviennent les propriétaires
- 3 L'Etat joue un grand rôle pour valoriser le rôle des femmes dans l'économie. Cette situation a été renforcée par la mise en place du ministère de la promotion de la femme.
- 4 Les structures d'intervention pour ce qui concerne celles qui intègrent une philosophie genre influent sur la répartition des terres entre les femmes et les hommes même si petite soit-elle en mettant en place les contrats de terre pour les femmes
- 5 Les projets de développement qui travaillent dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, rencontrent de grandes difficultés pour faire participer les femmes aux actions.
- 6 Les femmes dans les villages sont de plus en plus conscientes qu'elles sont lésées par rapport à la terre même si elles ne revendiquent pas un droit formel et pérenne sur la terre.

III. PRESENTATION SOMMAIRE DES ZONES DE L'ETUDE

Note méthodologique

Comme décrit plus haut au niveau de la démarche méthodologique, nous avons opté de travailler avec des zones bien définies à partir de critères linguistiques et géographiques. Par zone seul un village a fait l'objet de la collecte de données sur le terrain à proprement dite. Mais dans cette présentation des zones, nous avons essayé de faire ressortir aussi les différentes spécificités qui existent à l'intérieur de chaque groupe.



3.1. Zone Gourounsi

La zone gourounsi comprend essentiellement quatre provinces à savoir : le Sanguié, la Sissili, le Naouri et le Ziro. Populairement on affirme que les femmes gourounsi sont plus indépendantes que les femmes de la zone mossi.

3.1.1. Présentation physique et humaine

La collecte des données s'est effectuée dans le village de Boura.

Boura est un département situé dans la province de la Sissili au sud du Burkina Faso, à quelques dix kilomètres de la frontière avec le Ghana. Le département est à cinquante kilomètres du chef-lieu de la province de Léo.

Elle est peuplée par les gourounsi qui représentent à peu près 4,9% de la population selon *“l’analyse des résultats de l’enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages” INSD 1993.*

Les sols à Boura sont de deux types : les sols sablonneux et les sols argileux. La production du riz se fait essentiellement sur les sols argileux tandis que les céréales et les cultures de rente (arachides) sur les autres types de sols.

Les sols sont devenus de plus en plus pauvres sous l’effet de l’érosion et des actions humaines (coupe abusive de bois, les feux de brousse, la pression démographique). Mais les cultures sont assez bien réussies par rapport à d’autres zones du pays.

Le village de Boura possède un barrage à partir duquel a été aménagé un périmètre pour la culture du riz et des cultures maraîchères essentiellement de contre saison.

Le village de Boura constitue une zone de forte migration. En effet, sur les sept quartiers existants, quatre quartiers sont totalement peuplés par des migrants. Ces migrants sont composés essentiellement de mossi (en majorité), de dagara et de peuls.

La migration s’est accentuée depuis les dix dernières années avec la forte migration des mossi à la recherche de terres fertiles fuyant les zones arides du plateau mossi.

Aujourd’hui, le nombre moyen de migrant par an est d’environ dix (10) selon les autorités.

Suivants les résultats provisoires du recensement général de la population de 1996, la population locale du département a été estimée à vingt deux mille quatre vingt quatorze (22.094) habitants tandis que le village de Boura compte trois mille trois cent quatre vingt treize (3.393) habitants dont mille sept quarante une (1.741) femmes soit un taux de féminité de 51,30%. Les ménages sont constitués de trois à dix personnes en moyenne.

Les villageois affirment qu’il y a de plus en plus de femmes chefs de ménage du fait des migrations mais aussi de par la présence des veuves non remariées (le lévirat n’est plus automatique et systématique).

On retrouve les trois religions importantes à savoir : la religion musulmane, la religion animiste, la religion catholique et enfin la religion protestante. Les habitants de Boura sont majoritairement musulmans mais l’animisme reste présent dans toutes les cérémonies de la vie surtout pour ce qui concerne les aspects de la terre.

L’organisation sociale repose sur la chefferie traditionnelle qui gère encore les affaires courantes des villages. Les chefs traditionnels (chef de village) travaillent en étroite collaboration avec les délégués administratifs.

Les chefs de terre ont en charge les questions relatives à la gestion foncière et tous les rites qui y sont liés.

L’organisation sociale et familiale reste fortement masculine. Cependant, dans la tradition, les femmes ont un certain poids et forment une société assez bien organisée à part entière. En effet, une femme bien “entretenu” entraîne avec elle dans son ménage ses soeurs qui seront ses coépouses. L’aînée assure la gestion des autres femmes et elle a un certain nombre de droit sur les autres. Ces différents droits constituent une forme de contre-pouvoir face à l’autorité du mari.

3.1.2. Les caractéristiques socio-économiques

L’agriculture constitue la principale activité économique du village de Boura. Cette région est connue comme une région à forte production de tubercules et plus particulièrement celle des ignames et des patates douces. Il existe en outre une fête annuelle des ignames.

Les cultures vivrières restent aussi importantes tels le sorgho, le maïs, le niébé. Elles servent pour une grande partie à la consommation familiale et très faiblement à la commercialisation. L'agriculture est associée à un petit élevage familial de volailles et de petits ruminants.

A Boura, on rencontre essentiellement une agriculture pluviale qui reste fortement dépendante des aléas climatiques. Le travail s'effectue principalement avec les outils traditionnels tels la daba, la houe, la pioche.

La pratique du semis en ligne est passée de mode sur presque tous les champs familiaux et de plus en plus de personnes utilisent des engrais chimiques ou organiques pour épandre sur les champs de culture.

La présence du barrage et son aménagement permet à la population de faire des cultures de contre saison telles les légumes (choux, oignons, tomate,...) et le riz et des céréales pendant la saison pluvieuse. Des hommes et des femmes y possèdent de petites parcelles (0,5 ha) pour la culture.

L'organisation du travail se fait autour des groupements masculin et féminin du périmètre avec l'appui technique de la DRA pour l'adoption et l'application de nouvelles techniques agricoles. Les difficultés rencontrées sont liées à la présence insuffisante de l'eau qui cette année est rare du fait de la mauvaise pluviométrie.

3.1.3. L'organisation familiale et la gestion des ressources

Le village est formé par un ensemble de concessions. Les concessions sont formées par un certain nombre de ménages qui relèvent de la même famille. Le nombre d'individus formant la famille tend à se réduire. En effet selon les dires des populations avec la modernité, les familles larges font place aux familles restreintes, seulement composées de l'homme, de sa famille ou de ses femmes, des enfants et des autres parents ou main-d'oeuvre familiale.

D'une manière générale, ce sont les hommes qui doivent travailler la terre pour nourrir la famille. La production de son champ, conservée au niveau du grenier devrait servir à nourrir la famille.

Les femmes peuvent posséder des champs personnels. Leurs productions leur appartiennent. Elles peuvent aider les maris sur leurs champs quand elles le souhaitent, elles n'en ont pas l'obligation.

Avec l'évolution, les hommes se sont tournés vers la production du coton. Les femmes sont obligées de travailler sur les champs des hommes pour la culture vivrière mais en outre, quelquefois, elles sont obligées de pourvoir la famille en nourriture lorsque elles deviennent chef de ménage.

3.1.4. L'accès à la terre

Dans le village visité, il n'existe pas une forte pression foncière. Les autochtones comme les migrants possèdent des champs pour les cultures vivrières et de rente dans des portions jugées satisfaisantes.

Les terres se répartissent généralement en deux catégories : les terres affectées aux différentes familles qui à la longue constituent un bien familial propre et les terres "en reste" qui sont directement gérées par le chef de terre. D'une manière générale, il existe un chef de terre qui légifère avec le chef de village sur les questions relatives à la terre.

Pour avoir de la terre, il suffit d'en faire la demande et le chef de village avec le chef de terre en étudient la possibilité. Seuls quelques sacrifices (don de poulet) sont exécutés à cet effet.

Ce sont les hommes généralement qui en font la demande au niveau des structures traditionnelles même pour le cas des migrants. Ainsi le migrant a besoin d'un tuteur parmi la population autochtone pour être à même de demander de la terre pour la culture.

Aujourd'hui, les groupements doivent se référer directement au chef pour avoir une terre pour la mise en oeuvre de certaines de ses activités.

La terre constitue un bien collectif et est distribuée aux différents chefs de ménage qui sont généralement des hommes. Les femmes ont des parcelles de culture personnelles à travers leurs maris. Les terres des femmes sont de plus en plus pauvres et les populations affirment que cette situation frappe aussi bien les hommes que les femmes, mais les femmes restent les plus lésées.

La possibilité de travailler sur la zone aménagée reste réduite. Quelques rares femmes et les différents groupements y ont des parcelles pour travailler de manière individuelle et personnelle. Cette attribution s'est faite suivant un cahier de charge par les autorités administratives et surtout en fonction du travail fourni par l'intéressé pendant les différents travaux d'aménagement.

3.1.5. Les structures d'intervention

Le village de Boura connaît peu d'intervenants. Cependant au niveau de l'agriculture, on dénombre la présence du CRPA ou la DRA et de l'agent coton qui, l'un comme l'autre, procède à la vulgarisation de nouvelles technologies de travail dans le domaine agricole. Leur groupe cible reste principalement la population mais ce sont surtout les hommes qui constituent la majorité de leurs groupes bénéficiaires surtout pour la culture des champs de coton et du marâchage. A travers l'activité coton, les populations reçoivent l'appui de la SOFITEX pour l'approvisionnement et la commercialisation en rapport avec le coton ainsi que les appui-conseils. C'est essentiellement à travers cette structure que de nombreuses familles ont pu se doter de matériel de travail telles la charrue, la houe manga.

Dans le cadre de la vulgarisation agricole, le projet PERSAP intervient en direction de la population.

La commercialisation du riz de la zone marâchère se fait à travers la SONACOR.

Les femmes travaillant sur les parcelles aménagées ont aussi accès aux différentes informations relatives à la production moderne agricole et elles ont pu ainsi avoir accès au petit matériel de travail pour leurs parcelles. A travers la structure d'appui qu'est l'ODE sur la zone aménagée, les femmes ont pu bénéficier d'un crédit embouche.

L'environnement travaille aussi en direction des femmes surtout sur les aspects de commercialisation du poisson tandis qu'avec principalement les hommes, il travaille sur le reboisement et la mise en place de pépinières.

Le service de l'environnement travaille avec succès avec des hommes et des femmes pour ce qui concerne le stockage du bois de chauffe et du charbon de bois. Cela permet une meilleure gestion de l'environnement et constitue en même temps une source de revenus non négligeable pour les populations. Dans ce cadre le service de l'environnement travaille égligeable pour les populations. Dans ce cadre le service de l'environnement travaille à travers le projet BKF du 6ème FED.

3.2. Zone Gourmantché

La zone gourmantché est composée de cinq provinces : le Gourma, la Tapoa, la Gnagna, la Kompienga, le Komandjari.

Cette zone a beaucoup de similitudes avec celle des mossi tant du point de vue physique, économique que humain.

La collecte de données s'est effectuée dans le village de Dakiri.

3.2.1. Présentation physique et humaine de la zone étudiée

Dakiri est un département situé dans la province de la Gnagna à l'Est du Burkina Faso et à plus de 80 kilomètres du chef-lieu du département de Bogandé. Là on y trouve une grande plaine pour les activités de marâchage et de riziculture.

Les sols de type argileux et latéritiques sont généralement pauvres. La pluviométrie reste insuffisante et les récoltes qui en résultent sont alors faibles. Les forêts disparaissent et l'érosion constitue un phénomène important.

La population est constituée fortement de gourmantché qui représentent comme les gourounsi 4,9% de la population au Burkina Faso. Il existe dans la zone d'autres ethnies, principalement les mossi, les peuls et des populations du Niger tels les haoussa ou des germa. La religion principale reste animiste tandis que les populations se convertissent à de nouvelles religions (islam et christianisme).

Le niveau de scolarisation reste très faible surtout pour les filles. Les mariages restent encore précoces. De nombreuses filles se marient vers l'âge de quinze ans et ces dernières sont encore données en mariage par leurs parents. Les traditions restent encore très vivaces.

3.2.2. Les caractéristiques socio-économiques

L'économie reste fortement agricole. C'est une agriculture de subsistance avec une faible utilisation des outils et des techniques modernes de culture. On y cultive essentiellement des céréales telles le maïs, le sorgho et d'autres cultures telles le pois de terre, les arachides et le niébé.

Depuis quelques années, la culture du coton a acquis une certaine importance. L'utilisation de traction asine puis bovine devient de plus en plus importante. Cependant, le niveau d'équipement agricole est très faible si on se rapporte à l'ensemble de la population.

L'équipement agricole ne concerne que quelques familles qui travaillent avec la traction asine et des charrettes surtout pour les cultures de rente et de plus en plus pour les cultures vivrières.

L'élevage de type familial constitue encore un fait fortement masculin. En effet, dans les différentes familles, on observe l'élevage de la volaille et des petits ruminants. L'élevage du gros bétail reste un privilège pour quelques familles, qui dans la plupart des cas, les confient à des peuls pour la transhumance.

Pour les labours, des familles possèdent quelques boeufs de trait qui vivent au sein des concessions.

3.2.3. L'organisation familiale et la gestion des ressources

L'organisation familiale est de type patrilinéaire. Tout tourne autour des hommes et les prises de décisions sont faites par les hommes. Les femmes interviewées possèdent une image assez négative d'elles-mêmes. Si ce sont les hommes qui décident de tout, les femmes travaillent beaucoup sur les champs des maris et les hommes reconnaissent qu'elles participent beaucoup à la survie économique des ménages.

En effet, en plus des champs familiaux, elles possèdent des portions de champs personnels dont les récoltes leurs sont propres. On constate généralement que ces récoltes servent à compléter l'alimentation de la famille ou pour la satisfaction de certains de ses besoins de survie. Pour la vente de la production de la femme, c'est le mari qui l'effectue mais il n'a pas le droit d'utiliser cet argent sans se référer à la femme. Elles vendent rarement les vivres.

Du fait des rendements faibles, les hommes vendent rarement les vivres. Après diverses cérémonies rituelles, après les récoltes et le stockage de la production familiale, le chef de famille ordonne de consommer les vivres. Sauf pour quelques familles où les femmes informent le mari avant d'enlever des vivres du grenier, les femmes s'organisent entre elles dans la famille, gèrent et rationnent la famille en vivres. De ce fait, elles sont obligées aussi d'utiliser leurs propres productions pour arriver à joindre les deux saisons.

3.2.4. L'accès à la terre

L'accès à la terre s'effectue à travers le chef de terre. Dans les faits, chaque famille autochtone possède un certain nombre de terres qui constituent à la longue un patrimoine familial. Les femmes peuvent avoir un droit d'utilisation à la terre par l'intermédiaire de leur mari. Une femme n'a aucun droit direct sur la terre et de ce fait, elles ne peuvent hériter de la terre car la femme constitue une étrangère pour le

village de ses parents et autant pour celui de son mari. Mais son mari a le devoir de lui trouver de la terre pour qu'elle en fasse son champ personnel.

Généralement les femmes utilisent de petites portions de terres qui leur servent de parcelles individuelles acquises grâce au système de rotation et de restauration des sols. Elles se voient octroyer les terres les plus pauvres et les moins aménagées pour les exploiter pour une ou deux saisons. L'occupation des terres par les femmes est temporaire et très limitée dans le temps, même de nos jours.

L'accès à la terre pour les femmes comme pour les hommes au niveau de la plaine s'est faite à travers la participation effective et soutenue durant les travaux de l'aménagement des personnes désireuses d'y travailler. En effet soixante deux femmes ont pu travailler avec les hommes en apportant de l'eau pour les travaux d'aménagement et ont pu ainsi bénéficier de parcelles individuelles comme les hommes.

Sur cette plaine, les femmes comme les hommes ont pu bénéficier de quelques formations et d'outils de travail autres que la daba à savoir des charrues, des pinettes, des arrosoirs. Les producteurs pratiquent le semis en ligne et utilisent des engrais et des insecticides pour augmenter les rendements.

3.2.5. Les structures d'intervention

Il existe un certain nombre de structures qui travaillent dans le domaine agricole. Les plus importants sont : le SPOFPP et le CRPA qui sont des structures étatiques et le FED (de 1987 à 1990) ainsi que le projet sensibilisation autour des barrages (1995 à 1997) qui sont des ONG. La particularité dans cette zone est constituée par la présence d'une ONG dont l'action porte essentiellement sur l'alphabétisation, il s'agit de l'association Tin Tua. Cette structure travaille aussi en direction des femmes.

Le service provincial de l'organisation et de la formation professionnelle des producteurs (SPOFPP) travaille à doter les producteurs de certaines techniques à travers un certain nombre de formations. Ces différentes formations portent essentiellement sur l'organisation des paysans, la gestion financière, les techniques culturales (riz et maraîchage), la transformation et la conservation des récoltes, etc...

Le SPOFPP travaille autant avec les hommes qu'avec les femmes sur la zone aménagée. Cependant nous avons pu noter que sur trente auditeurs d'une formation, il y a seulement cinq femmes. Bien que cette différence soit frappante, il est à noter que le nombre des femmes est inférieur à celui des hommes sur les parcelles de la zone aménagée.

La direction régionale de l'agriculture a un agent dans le village de Dakiri qui travaille avec l'ensemble de la population. Son travail consiste à faire des formations relatives aux nouvelles techniques de production et de procéder au suivi des actions initiées dans ce sens par les producteurs.

Le service de l'élevage mène des actions qui tendent à encourager les producteurs pour la culture fourragère et pour l'obtention et le développement de l'élevage. Il travaille avec les femmes dans le cadre de l'embouche ovine.

Tin Tua vise la promotion des producteurs à travers l'alphabétisation. En outre pour intéresser plus les populations, elle mène des actions concrètes en direction des femmes telles le tissage et le moulin.

3.3. Zone bobo, dioula, sénoufo...

La zone bobo est composée de plusieurs provinces à savoir : le Sourou, le Nayala, le Mouhoun, le Houet, les Balés, le Tuy, la Bougouriba, la Comoé, le Kénédoguou, la Léraba, le Banwa, la Kossi, le Ioba, le Poni, le Noumbiel. Cette zone est la plus riche du Burkina de par les conditions climatiques et ses sols. C'est une zone d'accueil pour les migrants agricoles. C'est aussi une zone de forte production

cotonnière. Le coton constitue une source de fortes devises monétaires pour les populations. La collecte de données s'est effectuée dans le village de Satiri.

3.3.1. Présentation physique et humaine

Satiri, constituée par une commune de seize villages, se situe à quarante kilomètres de Bobo-Dioulasso sur l'axe Bobo – Dédougou. Le département de Satiri compte trente-cinq mille trois cent soixante dix huit (35.378) habitants dont dix sept mille cinq cent trente un (17.531) hommes et dix-sept mille huit cent quarante sept femmes.

La religion principale est la religion musulmane et concerne à peu près 99% de la population. On recense plus de dix mosquées dans la zone. Pour des raisons de religion, les femmes autrefois ne travaillaient pas la terre, les femmes s'adonnaient plutôt à des activités commerciales. Le village de Satiri constitue aussi une zone de forte migration agricole. C'est une zone à forte migration mossi. En effet, il existe des quartiers exclusivement peuplés par les mossi.

L'ethnie majoritaire est constituée par les bobo-dioula qui vivent avec des migrants à savoir : les mossis, les bwaba, les dafing, les gourounsi et les peuls. Tous les migrants excepté les peuls sont des agriculteurs. La population bobo est estimée à 6,1% de la population.

3.3.2. Les caractéristiques socio-économiques

L'économie est principalement basée sur l'agriculture vivrière qui porte sur les cultures suivantes : le maïs, le sorgho et sur les cultures de rente : coton, arachide, sésame. Dans les villages alentours, des femmes et des hommes travaillent sur des parcelles de maraîchage pendant la saison sèche essentiellement dans le village de Sala.

Avec la culture du coton, les exploitations familiales se sont dotées de charrues, charrettes et les différentes houes pour les travaux de champs. Ces outils servent aussi bien pour les champs de coton que pour les champs de cultures vivrières. Les différentes techniques culturales surtout l'emploi des engrais s'effectuent sur les champs des hommes et plus particulièrement sur les champs de coton. Les rendements sont devenus importants mais les surfaces exploitées aussi, entraînant quelquefois des conflits liés à la terre entre autochtones et migrants. Il existe un besoin constant d'extension des surfaces cultivables du fait de l'appauvrissement des sols et de la culture du coton !

Outre l'agriculture, les principales activités économiques portent sur l'arboriculture et l'élevage. Les femmes sont beaucoup concernées par le commerce et les activités artisanales. Les femmes du village de Satiri sont obligées de se rendre dans les marchés voisins parce que le village n'en possède pas un.

3.3.3. L'organisation familiale et la gestion des ressources

Traditionnellement ce sont les hommes qui pourvoient en nourriture pour toute la famille. Les hommes travaillent sur les champs familiaux aidés quelquefois par leurs femmes. La main-d'oeuvre reste hautement familiale et non rémunérée. Les femmes possèdent des terres prêtées par leurs maris et pratiquent des cultures vivrières pour compléter la production du champ familial. La production de la femme lui appartient et donc l'utilisation lui est propre.

Dans cette zone, il faut noter que les femmes turka et toussian travaillent durement sur les champs. Ce sont de grands travailleurs. En effet pendant une quinzaine d'années, le prétendant travaille sur les champs des beaux parents (prestations matrimoniales de culture) afin d'accéder à la main de sa future femme. La femme en rejoignant son foyer devient la main-d'oeuvre principale de la famille. Souvent les femmes doivent en outre assurer les vivres pendant la saison sèche, le grenier familial est seulement entamé durant la saison des pluies. Les hommes passant généralement le temps à extraire le bangui (boisson alcoolisée provenant du ronier).

De nos jours, avec la culture du coton, beaucoup de travaux champêtres sont délaissées aux mains des femmes, les cultures vivrières constituent de plus en plus l'affaires des femmes et les cultures de rente aux hommes. Cependant les femmes assurent aussi une partie de la main-d'oeuvre sur les champs de coton.

3.3.4. L'accès à la terre

Le domaine foncier coutumier appartient au chef de terre du village mais chaque quartier possède son domaine foncier qui est géré par le chef de terre du quartier. Ces derniers peuvent octroyer et procéder au retrait des terres sans obligatoirement se référer au chef de terre du village.

La terre constitue un bien collectif et est redistribué entre les différentes familles qui constituent la société. Le principe de base est que "on ne peut refuser de donner la terre à qui veut la travailler pour se nourrir". Les différences d'accès résident au niveau des démarches à entreprendre pour différentes catégories sociales telles les autochtones, les migrants, les femmes. La vente de terre est interdite au niveau des coutumes.

L'accès à la terre se fait généralement par l'intermédiaire des hommes à travers le système traditionnel de type patrilinéaire. Chaque quartier possède alors son chef de terre qui gère un territoire et vers lequel on peut s'adresser pour des questions relatives à la terre. Les terres sont généralement réparties entre les familles autochtones présentes et la succession se fait de père en fils.

Avec l'arrivée des migrants fuyant la sécheresse des régions du nord, un certain nombre de terres ont été octroyées à ces derniers qui en retour ont pu octroyer des terres à leurs femmes. Pour ce faire, le migrant est obligé de se trouver un hôte autochtone qui sera son intermédiaire avec le chef de terre. Le chef de terre pourra céder la parcelle demandée directement si celle-ci lui appartient ou s'adresser à celui qui en est le propriétaire.

Les femmes peuvent avoir des terres pour la culture personnelle. Mais d'une manière générale, les femmes travaillent sur les terres de leurs maris. Pour avoir une parcelle, la femme s'adresse à son mari qui suivra les différentes procédures pour acquérir une terre de culture et pourra ainsi la prêter à la femme pour ses cultures. Les champs des femmes sont généralement proches de champs familiaux. De manière générale, les femmes bobo-dioula ne pratiquent pas l'agriculture car elles sont principalement des commerçantes. Autrefois, elle participaient seulement à l'étape du semis et à l'étape des récoltes.

3.3.5. Les structures d'intervention

Il existe très peu de structures qui interviennent dans la zone. Cependant on note ici encore la présence du CRPA et de l'environnement ainsi que de la SOFITEX. Ces structures travaillent essentiellement dans le domaine agricole pour des formations en techniques culturales. Elles travaillent surtout avec les hommes. Ces différentes interventions portent sur l'acquisition de nouvelles techniques culturales et sur l'obtention de crédit équipement.

Cette zone reste principalement une zone de coton et de ce fait, bénéficie de l'intervention importante de la SOFITEX. Mais le coton reste une activité accaparée par les hommes même si les femmes y travaillent sur les champs.

La collaboration avec la CNCA a permis à un certain nombre de famille d'avoir du matériel agricole à crédit. Cette structure travaillent en collaboration avec la SOFITEX et par conséquent ce sont les hommes essentiellement qui ont acquis des charrues et des charrettes pour travailler sur les champs de coton.

3.4. Zone du plateau Mossi

La zone mossi est constituée par un vaste ensemble de provinces à savoir : le Boulkiemdé, le Ganzourgou, le Bazéga, le Yatenga, le Kadiogo, le Passoré, le Zouendwéogo, le Kouritenga, le Namentenga, le Bam, le Zandoma, le Lorum, le Boulgou, le Koulpelgo. C'est une zone de départ pour les migrations agricoles.

3.4.1. Présentation physique et humaine du village

Depuis 1983, le village de Mogtédou relève du département de Mogtédou dans la province du Ganzourgou. Le village subit un climat de type tropical avec neuf mois de saison sèche contre trois pour la saison pluvieuse.

Suivant la légende le village de Mogtédou est né de Naba Suka, venu de Sourgou dans la province du Boulkiemdé pour un problème de succession. C'est une zone largement peuplée par les mossis qui constituent 48% de l'ensemble de la population au Burkina. Cette situation est remarquable avec le déplacement de migrants sur les zones aménagées.

Les sols sont généralement de type argileux et latéritiques et sont peu fertiles à la culture. On constate une forte érosion des sols due aux vents et aux ruissellements des eaux.

3.4.2. Les caractéristiques socio-économiques

Le village de Mogtédou est connu pour ses activités de maraîchage qui approvisionnent les grandes villes aux alentours du département.

La plaine aménagée de Mogtédou a été construite en 1962 et a une superficie de 108 hectares. Pour son exploitation, une coopérative agricole et maraîchère a été mise en place. Celle-ci est chargée d'organiser la production et la commercialisation.

L'activité de riziculture est assez bien développée pour les hommes tandis que les femmes ont pu avec le temps avoir des portions de terres pour exercer des activités de maraîchage en groupe.

Dans l'ensemble la population pratique la culture vivrière et on y cultive du sorgho, du maïs, du niébé ; la production suffit seulement à nourrir la famille.

3.4.3. L'organisation familiale et la gestion des ressources

L'organisation sociale est de type patriarcat. Ce sont les hommes qui dirigent. En effet, même une femme chef de ménage subit encore l'influence d'un des membres masculins de la famille de son mari, généralement les frères de ce dernier.

Les femmes passent la majeure partie de leur temps sur les champs familiaux durant la saison pluvieuse.

D'une manière générale, la femme a une portion de terre qui lui sert de champ personnel où elle peut y cultiver. Elle choisit ce qu'elle veut y cultiver mais traditionnellement le champ lui est alloué pour y faire du gombo. Elle bénéficie pour cela d'un temps déterminé pour y travailler. Quelquefois le mari peut lui donner un coup de main pour les travaux importants ou encore elle a recours aux associations de travail qui pratiquent de la prestation de culture contre rémunération.

De manière générale, les filles aident leur mère sur son champ. La production issue de ce champ appartient intégralement à la femme mais est principalement utilisée pour le fonctionnement de son ménage.

La technologie reste fortement traditionnelle, c'est-à-dire que l'on pratique encore la culture sur brûlis et ce sont les dabas qui constituent les principaux outils de travail. Quelques familles ainsi que les différents groupements possèdent des charrues.

3.4.4. L'accès à la terre

Traditionnellement l'accès de la terre à Mogtédó est gratuite pour toute personne voulant la mettre en oeuvre. La terre appartient aux ancêtres et donc aux hommes du village. Dans la société mossi, il existe une dichotomie dans le pouvoir : le pouvoir sur les gens et le pouvoir sur la terre.

Il y a une forte interférence entre les deux types de pouvoir : une forte collaboration est nouée entre le chef de terre et le chef de village.

Aujourd'hui avec la zone aménagée, il appartient à la préfecture et à la coopérative d'octroyer des terres en collaboration directement avec le chef de terre. Ce dernier conserve alors un pouvoir symbolique. Il peut suggérer, voir même influencer, mais il ne décide plus.

Autrefois, il avait une certaine disponibilité en terre pour les hommes et donc ils pouvaient satisfaire facilement leurs femmes. Aujourd'hui la population a augmenté et donc les terres restent insuffisantes mais les hommes donnent toujours de la terre à leurs femmes pour leurs cultures personnelles. Seulement, les femmes se plaignent de la pauvreté de leurs terres et elles ont difficilement accès à des parcelles sur les zones aménagées. Les femmes restent insatisfaites par rapport à la superficie des terres acquises pour n'importe quel type de culture.

Les femmes ont rarement accès individuellement à une terre sur la zone aménagée. Des groupements féminins ont pu bénéficier des parcelles de culture. Cette situation constitue déjà une évolution. En effet, dans l'aménagement des vallées des volta, les procédures avaient complètement oublié les femmes. Avec la révolution, les femmes sont apparues de plus en plus sur la zone aménagée.

Mais cette situation reste pas satisfaisante pour les femmes tandis que les hommes n'approuvent pas totalement leur présence. Pour eux "à part les arachides et les légumes au bord de la retenue d'eau, nous ne voyons pas ce qu'elles peuvent faire comme culture". Il faut ajouter que les femmes veuves peuvent hériter de la parcelle de leur défunt mari lorsqu'elle n'a pas un grand fils qui puisse travailler sur la parcelle.

3.4.5. Les structures d'intervention

La coopérative est une structure interne qui permet de fournir des intrants à la population travaillant sur la zone aménagée. Cette structure octroie sous forme de crédits des intrants aux femmes.

Le CRPA ainsi que d'autres services étatiques travaillent généralement avec toute la population essentiellement avec les hommes et les différents groupements dont les activités portent sur l'agriculture. Il existe à cet effet des agents de terrain qui sillonnent les différents villages.

IV. LE SYSTEME FONCIER AU BURKINA FASO

4.1. Les différentes procédures d'accès à la terre

Le Burkina possède des textes portant sur la réorganisation agraire et foncière depuis 1991 et avec une loi d'application depuis 1996. Cependant son application sur le terrain reste à faire et n'est même pas amorcée au niveau des populations à la base qui ne connaissent point le contenu. Quelques chefs traditionnels sont au courant de ces différents textes mais restent sceptiques quant à son utilisation qui selon eux va créer un climat de tractations sur les terres et de là découlera une pression foncière selon eux. Cette situation ne permettra pas à l'Etat de gérer comme eux les terres de façon à permettre la jachère et aussi à préserver les essences médicinales.

Cette réforme affirme que la terre appartient à l'Etat et ne peut faire l'objet de vente au niveau des individus ; cette assertion constitue une réalité seulement pour l'octroi des terres en zone aménagée.

On constate que dans les textes, on ne fait pas référence de manière spécifique à l'accès des terres pour les femmes.

D'est en ouest, comme du nord au sud, les procédures pour l'acquisition de terres pour la culture restent presque identiques avec cependant quelques variantes suivant l'ethnie, la présence ou non d'intervenant dans la zone et bien sûr la disponibilité de terres.

La tradition reste encore une réalité bien qu'il existe la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF). Le chef de terre constitue encore un élément clef dans l'acquisition des terres pour la culture.

4.1.1. La définition du domaine foncier et ses prérogatives

- la terre constitue de plus en plus une propriété familiale

La terre n'appartient pas à un individu mais elle est collective, elle appartient à l'ensemble des fils du terroir. Elle constitue un bien collectif.

Dans la pratique, la terre constitue un patrimoine familial dont l'héritage se fait de père en fils ou d'oncle à neveu.

Les femmes ne peuvent hériter du fait du système familial patriarcat et matrilineaire qui prévaut dans le système burkinabè pour l'ensemble des différentes ethnies. L'élément de base est constitué par les hommes.

Cependant dans les sociétés gourmantché, les jeunes filles peuvent avoir une portion de terre de leur père pour travailler. Elle peut alors cultiver ce qu'elle veut et la récolte lui appartient. Cette terre lui est rarement retirée ; cependant elle fera l'objet d'une distribution dès lors que la jeune fille sera mariée.

- le chef de terre un passage obligé et de plus en plus formel

Au Burkina Faso, dans presque tous les villages, on rencontre des chefs de terre à côté des chefs de village. Les chefs de terre sont souvent les autochtones, c'est-à-dire les premiers occupants du village. Ce sont eux qui détiennent les rites et coutumes liés à la terre. La distribution des terres se fait souvent en concertation avec les chefs de village. Mais dans les zones de l'ouest où on assiste récemment à de fortes migrations mossi, il existe des chefs de village qui sont mossi. Dans ces cas, les chefs de terre sont autochtones et sont les seuls habilités à donner de la terre. Dans ce cas, seul le chef de terre légifère pour tout ce qui porte sur la terre.

Pour ce qui concerne les terres aménagées, le chef de terre participe de manière formelle quand on sait que les terres appartiennent à l'Etat. Il pourra intervenir pour que certaines familles soient prises en compte. Ici, il ne décide pas mais sa présence permet de maintenir encore certaines traditions pour ce qui concerne la mise en oeuvre des terres.

- une distribution en fonction du droit d'aîné

La distribution de la terre se fait au niveau des familles autochtones en fonction de la disponibilité de la terre et de l'ordre d'arrivée des familles. De nos jours, les propriétaires terriens affirment avoir hériter ces terres de leurs aïeux. Et cette transmission se poursuivra de père en fils. Pour les autres cas, il s'agit principalement de prêt de terre.

Les aînés sont généralement mieux nantis en terre pour ce qui est de la qualité et de la quantité. Par ricochet, on peut facilement tirer la conclusion que ce sont les femmes des aînés qui auront plus de facilité pour avoir des terres que les femmes des cadets.

Dans tous les cas, les femmes sont dans une situation d'emprunt. On observe une situation frappante dans la société gourounsi : la première épouse joue un rôle dans l'organisation et la redistribution du travail au sein du ménage sinon de la concession.

- les limites de l'emprunt de terre

Les femmes comme les migrants ne peuvent généralement pas être propriétaires des terres qu'elles utilisent. Emprunter une terre suppose un certain nombre de restrictions telles ne pas planter des arbres sauf sur demande spéciale car la terre peut être sujet de retrait et cela suppose aussi une faiblesse des aménagements à effectuer sur la parcelle donnée. En effet, les femmes ont relevé le fait que dès "que le propriétaire constate que sa parcelle est productive, il a tendance à la reprendre quitte à en trouver une autre terre"

De ce fait les femmes sont peu enclines à procéder à des investissements sur leurs parcelles à cause des retraits. Les femmes restent sensibles sur cette question mais elles ne trouvent la solution qu'en ne faisant pas d'aménagement.

En effet, lors des différentes discussions, il ressort largement que les femmes ne veulent pas revendiquer un droit pérenne sur les terres mais ce qui les gêne plutôt c'est le principe du retrait souvent exercé de manière sauvage sur leurs terres de culture par les propriétaires. Pour contourner cette situation, certaines structures d'intervention négocient des contrats à moyen terme pour les femmes afin qu'elles puissent y faire des aménagements et qu'elles en puissent bénéficier.

4.1.2. La gestion de la production

La gestion de la production reste plus ou moins collective et est représentée par l'existence des greniers familiaux. Ces greniers contiennent le stock de vivres pour au moins une année et ce stock est souvent fait à partir de la production céréalière faite par les différents membres de la famille provenant des champs familiaux.

- une séparation des tâches au niveau de l'agriculture

Le système de production (économique) détermine en grande partie l'approche des différentes catégories de la population vis à vis de la terre.

Pour une grande partie des ethnies du Burkina, les femmes ont toujours travaillé la terre du moins pour certaines étapes de la production des vivres sur les champs familiaux.

En effet depuis les temps (assez lointain selon les interviewés), les femmes s'occupaient généralement du semis et des récoltes. Les grands travaux et le labour étaient assurés par les hommes. Dans quelques rares ethnies telles les gourounsi ou encore les dioula, les travaux champêtres restent l'apanage des hommes. Les femmes s'occupaient généralement de la cueillette et du commerce et pouvaient aussi s'occuper de leur jardin personnel. Mais de nos jours, la différenciation des tâches tend à s'amenuiser.

En se référant au tableau ci-dessous, on constate qu'il y a eu des évolutions. Il est important de relever surtout le fait que les femmes passent beaucoup plus de temps sur les champs familiaux. Cette situation s'explique selon elles par différents facteurs :

- les terres deviennent de plus en plus pauvres et comme alternative, il faut étendre les champs sur de grandes surfaces
- avec les cultures de rente, les hommes ont tendance à élargir les champs et à laisser les champs de vivres aux femmes
- les nouvelles techniques agricoles nécessitent l'utilisation de plus de temps sur les champs.

Tableau récapitulatif des tâches des hommes et des femmes

Avant		Aujourd'hui	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Préparation du champ	-	Préparation du champ	Préparation du champ
-	Semis	Semis (semoir)	Semis
Labour	-	Labour	Labour
Récolte	Récolte	Récolte	Récolte
-	Transport	Transport (charrette, vélo)	Transport (tête)

- *l'homme pourvoyeur en nourriture pour la famille*

D'une manière générale, le rôle de pourvoyeur était dévolu aux hommes, mais les femmes sont tenues d'apporter les condiments pour les sauces. En effet, traditionnellement, ne dit-on en pays mossi "qu'une femme paresseuse se reconnaît dans la qualité de sa sauce", il faut entendre par là que la bonne sauce se rapporte à la qualité et à la quantité des ingrédients (condiments) apportés. Les femmes devaient soit cueillir des feuilles soit en faire la culture sur les champs de case.

Historiquement ce sont les hommes qui devaient travailler la terre pour nourrir la famille. Les femmes ont toujours aidé les hommes sur les champs familiaux. En effet, selon les enquêtes individuelles c'est avec le temps que les femmes ont acquis le droit d'avoir des parcelles individuelles pour elles-mêmes. En effet dans la zone de Satiri par exemple, "il y seulement vingt ans, il y avait deux catégories de femmes de par le fait de la religion : les femmes des maîtres coraniques ne travaillaient pas la terre. Ce sont les élèves coraniques qui le faisaient ; les femmes des élèves coraniques ont toujours travaillé la terre au côté de leur mari. Avec le temps, elles se sont réunies et ont fait pression pour avoir des parcelles individuelles. Aujourd'hui presque toutes les femmes travaillent sur des parcelles individuelles".

A l'inverse, chez les turka, ce sont les femmes qui constituaient le pilier de l'agriculture. Les femmes turka ont toujours travaillé très dur sur les champs pour nourrir la famille. Tous les gros travaux champêtres sont assumés par elles. Aujourd'hui, elles revendiquent de plus en plus des parcelles individuelles bien qu'il leur reste peu de temps pour cela.

- *les parcelles individuelles des femmes, un fait récent*

Dans certaines sociétés comme c'est le cas chez les gourounsi, les femmes historiquement n'ont jamais travaillé sur les terres appartenant aux hommes. De même dans l'ouest, les femmes s'adonnaient plutôt au commerce, surtout les bobo et les dioula.

Sur le plan de la succession des phases, on peut avoir le schéma suivant :

- historiquement les femmes ne travaillaient pas la terre, elles s'occupaient des activités domestiques, de la cueillette et du ramassage des fruits ou des feuilles
- ensuite elles ont commencé à aider les maris sur les champs familiaux en s'occupant de tâches spécifiques

- les femmes accèdent à des parcelles individuelles pour des cultures spécifiques surtout les saucés et les cultures de rente telle l'arachide
- les femmes font leur apparition sur les zones aménagées sous forme de groupements
- quelques rares femmes ont des parcelles individuelles sur les zones aménagées.

Aujourd'hui de plus en plus de femmes possèdent des parcelles individuelles sur lesquelles elles travaillent. Cette situation est vécue comme une incohérence par certains hommes. Ces derniers affirment que dans la situation économique actuelle difficile, les femmes devraient travailler durement sur les parcelles familiaux à leurs côtés.

Dans le temps, les femmes possédaient les terres aux alentours des concessions pour y mettre des plantes pour les condiments. Aujourd'hui, elles cultivent beaucoup plus les céréales et aussi de plus en plus les cultures de rente. Mais quelle analyse peut-on faire de la situation des femmes face à l'accès à la terre.

4.2. Accès des femmes à la terre

4.2.1. Les principes de base

- *la femme a généralement une terre sous forme de prêt*

Généralement, la femme n'a pas droit à la terre pour toutes les sociétés étudiées ; seuls les hommes possèdent la terre. Au Burkina plus de 59,7% des femmes possèdent leur propre champ individuel (Plan d'action pour l'accès des femmes aux services agricoles 1994-1998).

Pour avoir une portion de terre, la femme doit se référer à un homme qui en général est son mari. Ce dernier a l'obligation de lui trouver de la terre si petite soit-elle pour ses propres cultures.

Dans les villages, la gestion des terres revient au chef de terre qui en distribue aux différents chefs de familles. Avec le temps, les limites des champs familiaux se dessinent. De ce fait la gestion quotidienne revient aux différents chefs de famille qui ont la possibilité de donner de la terre. C'est vers ces nouveaux propriétaires que les femmes des groupements se dirigent pour avoir de la terre.

Chez les gourmantché, l'accès à la terre des femmes se fait par le système de rotation et de restauration des sols. Elles se voient octroyer les terres les plus pauvres et les moins aménagées pour l'exploitation d'une ou de deux saisons.

De ce fait, les femmes procèdent rarement à l'aménagement de leurs terres dans la mesure où ces terres sont susceptibles de retrait en très peu d'années.

- *difficile situation des femmes sur les terres aménagées et dans les zones à forte pression foncière*

Dans les zones à forte pression foncière, les terres des femmes sont de plus en plus petites et quelquefois les femmes ne peuvent pas avoir individuellement de la terre pour exploitation. En effet dans les zones cotonnières de l'ouest, les terres restent insuffisantes même pour les hommes (cas à Bérégadougou) car les champs de coton occupent de l'espace, en outre c'est une zone de forte migration. Les femmes travaillent généralement sur les champs familiaux.

Pour les zones aménagées, on constate qu'au début les femmes ont été purement et simplement oubliées.

En effet le peuplement des zones aménagées s'est fait suivant le fait que l'on soit chef de famille ou non. De ce fait seuls les hommes ont pu bénéficier de terres et les femmes qui traditionnellement

avaient une certaine indépendance avec l'exploitation de champs individuels se retrouvent sans ressources indépendantes.

Aujourd'hui on y apporte quelques corrections. Les groupements féminins ont la possibilité d'avoir des parcelles à exploiter communément. De même dans certaines zones, les femmes ayant participé aux différents travaux d'aménagement ont pu bénéficier de parcelles de cultures.

4.2.2. Les contraintes pour les femmes liées à la production

La répartition sexuelle du travail possède des répercussions importantes sur la productivité, les revenus et le temps de travail (à partager entre les activités de production et les activités de la reproduction).

- la charge de travail

Les femmes constituent la principale main-d'oeuvre sur les champs familiaux dans nos pays. En effet à peu près 91,5% des femmes travaillent sur les champs familiaux (Plan d'action pour l'accès des femmes aux services agricoles 1994-1998, p 19).

Les femmes combinent généralement les travaux ménagers aux travaux champêtres et quelquefois avec des activités génératrices de revenus.

Les calendriers effectués auprès des femmes lors des enquêtes montrent qu'elles se lèvent dès quatre heures du matin et ne peuvent se reposer qu'à partir de vingt heures pendant la saison pluvieuse.

Vu cette situation structurelle, les femmes possèdent de petites parcelles qui leur sont propres vu leur capacité de travail sur ces champs.

Notons que dans la plupart des cas, les femmes ont seulement la possibilité de travailler sur leur parcelle pour un temps déterminé. La majeure partie de leur temps est consacré aux champs familiaux. En zone mossi, elle a à peu près une heure pour s'occuper de son champ personnel.

De ce fait, elles ont de petites parcelles dans la mesure où la dimension est fonction de la capacité de chacune à travailler sa parcelle pour les zones ne connaissant pas une pression foncière.

- la difficulté d'accès à la main-d'oeuvre

Les enfants constituent quelques rares fois une main-d'oeuvre pour aider les femmes sur leurs champs. L'utilisation de la main-d'oeuvre enfantine se fait avec le consentement du mari et après les travaux effectués sur les champs familiaux.

Les filles constituent la principale main-d'oeuvre pour les femmes. Quelques rares femmes ayant des parcelles aménagées peuvent faire appel à de la main-d'oeuvre payante de manière ponctuelle pour les gros travaux. De même l'existence des prestations de cultures par les groupements offrent une opportunité pour les femmes de faire travailler rapidement leurs champs.

Les conditions de travail sont très difficiles car les femmes travaillent toujours avec des instruments rudimentaires, ce qui les fait passer un temps important pour de maigres résultats. L'énergie utilisée est humaine et souvent après de durs labeurs sur les champs familiaux.

- le fardeau de la tradition

Ce sont les hommes seuls qui ont droit à la terre. Pour avoir une terre, les femmes doivent nécessairement passer par un homme. De manière tacite, les hommes doivent trouver des terres à leurs femmes mais dans le cas des pressions foncières elles ne peuvent accéder aux terres de manière personnelle ou tout au plus, elles ont de petites parcelles de terres pauvres, dénudées. Les populations affirment que les femmes n'ont pas droit à la terre parce que ce sont des étrangères (chez le père comme chez le mari).

De même, les hommes ne se sentent pas prêts aujourd'hui encore à concéder des terres aux femmes pour toujours. Cette situation s'explique aussi par le fait que la femme constitue une main-d'oeuvre non négligeable pour la production familiale et cette situation permet aux hommes de maintenir les femmes dans une situation de dépendance vis-à-vis du grenier familial. A l'inverse, la question importante qui se pose reste à savoir si les femmes sont prêtes pour revendiquer des terres aux hommes et sous quelle forme ?

- *de petites parcelles ou des parcelles dénudées*

Les sols s'appauvrissent de plus en plus et les villageois vont de plus en plus loin pour cultiver. Les femmes travaillent alors sur les terres fatiguées et délaissées lorsque les terres restent insuffisantes. Dans certains cas, elles travaillent seulement sur les terres des hommes.

Dans les zones mossi, les femmes sont amenées à travailler de plus en plus loin des villages. Pour cela, elles effectuent quatre à six kilomètres pour y arriver et il leur reste peu de temps pour y travailler et ensuite repartir à la maison pour exécuter les autres travaux domestiques.

- *le cas spécifique des terres aménagées*

Très peu de femmes ont accès aux terres aménagées. Les femmes sont conscientes de leur situation mais en aucun cas elles n'expriment leur mécontentement à l'endroit des hommes ou des autorités.

Et pour les hommes, les femmes qui y travaillent devraient cultiver des légumes plutôt que des cultures vivrières. De même, les parcelles des femmes ne doivent pas être aussi importantes que celles des hommes. Ils s'expliquent par les termes suivants "l'homme est chef de l'ensemble de famille et la femme n'a qu'elle-même à prendre en charge et pour cela, il faut que les femmes soient en groupement pour accéder à une parcelle".

Historiquement les terres aménagées par l'Etat ont été exclusivement distribuées aux chefs de familles qui sont généralement des hommes. Avec le temps les femmes ont pu acquérir des terres à côté de celles des hommes. Mais il est à remarquer que de nombreuses femmes travaillent pour leur mari sur les parcelles aménagées. Dans ce cadre, des femmes ont pu travailler de manière informelle (occupation sauvage) sur les portions de leur mari en y cultivant des plants de sauce pour la consommation familiale.

Aujourd'hui de plus en plus de femmes travaillent sur des terres aménagées de manière sommaire ou non.

Un certain nombre de conditions est requis pour accéder aux terres aménagées :

- participer régulièrement aux travaux de construction du périmètre aménagé
- être mariée
- verser une certaine somme déterminée.

Le fait de la participation effective aux travaux d'aménagement constitue une réelle contrainte pour les femmes dans la mesure où elle a de multiples occupations et ne pourraient être disponibles pendant un long temps.

Tableau synthétique d'accès à la terre par les femmes en fonction de la situation matrimoniale

Catégorie de femme	Constats par rapport à la terre
Jeune fille	Pas de terre spécifique, les jeunes filles travaillent sur le champ familial et constitue une aide importante pour le champ de la mère. C'est seulement dans le Gourma que l'on constate que les jeunes filles peuvent bénéficier de terre de la part du père qui sera redistribuée dès lors qu'elle sera mariée.
Femme nouvellement mariée	Pas d'enfant, pas de charge. Le mari assure tous les besoins de la femme. Elle n'a pas de parcelle individuelle et n'en demande pas encore. Elle constitue une aide importante pour le champ familial et quelquefois comme aide pour la belle-mère dans les travaux champêtres pour cette dernière
Femme ayant quelques années de mariage	Elle est considérée comme faisant partie réellement du village. Elle a des enfants, ses charges augmentent et de moins en moins le mari prend en considération ses besoins et même quelquefois celui des enfants. Elle a un champ individuel et elle continue à travailler sur le champ familial. Les enfants constitue une main-d'oeuvre considérable pour elle.
Femme vieille (ménopausée ou non) ayant de belles-filles	Elle est un peu plus indépendante. Ses enfants sont aussi plus ou moins indépendants. Dans la plupart des cas, elle acquiert une parcelle plus importante. Elle ne fournit plus de travail sur le champ collectif. Pour son champ, ses belles-filles et ses fils peuvent lui fournir des appuis.

4.3. La place des femmes dans le système de production

4.3.1. Les exploitations familiales

Les exploitations familiales sont plus ou moins grandes suivant la taille de la famille mais aussi la nature des cultures. Les cultures de rente (coton) occupent de grands espaces dans l'ouest au détriment des cultures vivrières. Les femmes sont de plus en plus sollicitées pour la production des vivres.

Tous les membres de la famille travaillent sur les champs familiaux et cette production sert à les nourrir durant toute l'année. Les femmes ont la possibilité après le travail des champs collectifs d'aller travailler sur leurs champs personnels. Ce travail sur les champs personnels des femmes, du fait de leur charge de travail, peut ne pas être régulier.

Les champs des femmes sont souvent mal débroussaillés. Le temps imparti pour travailler sur les champs des femmes dépendant de plusieurs facteurs résumés de la manière suivante :

Variables	Observations
Cultures vivrières uniquement	Les femmes disposent de peu de temps pour aller travailler sur leur champ personnel soit une fois par semaine (gourmantché) et dans l'après-midi et très tôt le matin (mossi). La grandeur des champs des femmes sont fonction de leurs capacités physiques et de la disponibilité en terre et de la main-d'oeuvre enfantine (féminines bien entendu). Les femmes possèdent leurs propres greniers et les revenus obtenus leurs appartiennent personnellement

Une importance accordée à la culture de rente comme c'est le cas dans la zone ouest avec la production du coton	Les parcelles individuelles des femmes sont assez petites. Les femmes deviennent les principales productrices de vivres sur les champs de famille. Elles constituent en outre une main-d'oeuvre importante pour la culture de rente effectuée par le mari. La gestion de la production reste fortement entre les mains des hommes.
Dans les zones aménagées où les familles ont été déplacées	Les femmes ont été souvent oubliées et elles forment une main-d'oeuvre pour les hommes. Avec l'avènement de la révolution les groupements féminins ont pu avoir des parcelles dans les zones aménagées. Les femmes veuves peuvent hériter de la parcelle de leur défunt mari
Les femmes avec des coépouses	Les femmes affirment avoir plus de liberté pour travailler sur leurs champs personnels dès lors qu'il existe des coépouses. Le système de rotation pour les travaux domestiques leur permet de consacrer plus de temps à leurs activités personnelles notamment le champ.

Aujourd'hui, les femmes prennent en charge une partie du fonctionnement des familles. Sollicitées comme aide sur les champs familiaux, les vivres produits par les femmes personnellement servent souvent de stock de sécurité. En effet, les femmes affirment dans le plateau mossi que la ration octroyée par les hommes pour la cuisine reste très insuffisante ("ce n'est de la faute des hommes, il ne pleut pas assez") et elles ont l'obligation de compléter cette ration, du moins pour nourrir ses enfants ,par sa propre production.

En outre, les hommes se tournent de plus en plus vers les activités agricoles rapportant de l'argent. Ce sont les femmes qui doivent pourvoir en nourriture pour toute la famille.

4.3.2. Le niveau d'équipement et de productivité

- Les besoins d'équipement sont aussi importants pour les deux sexes

De manière générale, l'agriculture reste traditionnelle et fortement dépendante des aléas climatiques. Les houes et les dabas constituent les principaux outils pour une agriculture extensive sur brûlis, même si ça et là, on constate des innovations culturelles.

Cependant depuis 1989, le Burkina Faso s'est doté d'un système de vulgarisation agricole pour l'ensemble du territoire. De manière spécifique, le pays s'est doté d'un plan national pour l'accès des femmes aux services agricoles 1994-1998.

L'élaboration de ce plan a permis à chaque structure régionale du MARA (CRPA) de se doter d'un plan d'action dans lequel on doit favoriser l'accès des femmes aux services de vulgarisation.

La vulgarisation a eu des résultats certains sur le plan organisationnel et technique surtout pour les hommes et faiblement pour les femmes.

Depuis quelques années, on note des aménagements sur les terres de cultures surtout sur le plateau mossi. Avec l'appui technique et financier d'intervenants, des villageois érigent les cordons pierreux sur leurs champs afin de préserver le sol de l'érosion. Les activités CES se multiplient essentiellement avec les hommes.

- Les hommes = centre de décision en matière d'équipements

L'homme est le centre de décision au niveau du ménage dans l'acquisition des outils de travail et dans l'organisation du travail ainsi que la gestion de la production. Généralement c'est le mari qui achète les

outils de travail. Les femmes pouvant s'acheter des charrues doivent dans un premier temps le décider avec le mari.

Il est à remarquer que si les équipements agricoles demandent une certaine disponibilité financière, il existe un petit hic pour les femmes. Les outils de travail agricoles portent sur les différentes tractions portant sur des animaux tels les boeufs ou les ânes. Les femmes sont rarement propriétaires de tels animaux.

- Les structures d'appui à l'équipement pour les hommes

De même les structures d'appui pour les crédits équipements ont orienté leurs interventions sur les hommes car ce sont eux qui font les cultures de rente et donc susceptibles de pouvoir honorer leur crédit. La CNCA constitue la principale institution financière pour les paysans. Mais elle travaille souvent à travers la SOFITEX. Ce qui limite une participation des femmes.

Les femmes ont faiblement accès à la technologie afin d'augmenter leur productivité. Cette situation peut s'expliquer de deux façons :

- L'organisation et la gestion au niveau du ménage qui met en arrière plan les femmes pour les prises de décision par rapport aux nouvelles technologies mais aussi par rapport aux outils de travail.
- La politique de vulgarisation appliquée par les structures étatiques et les structures non gouvernementales.

L'accessibilité aux outils de travail moderne suppose des ressources financières assez importantes. On remarque cependant que les femmes exerçant des activités commerciales rentables (doloitières), s'équipent plus facilement, surtout pour ce qui concerne les moyens de transport.

Les femmes sont généralement bien pauvres et elles assument une multitude de responsabilités financières au niveau du foyer qui ne leur permettent pas d'accumuler de l'argent. Il leur est de plus en plus difficiles d'avoir des économies. Elles ont peu d'argent propre pour accéder à la charrue. Il faut passer par les groupements pour y accéder.

Au niveau des groupements, le petit crédit est octroyé pour mener des activités génératrices de revenus. Le taux octroyé est bien faible et les femmes ne peuvent pas compter sur les bénéficiaires pour améliorer les conditions de travail dans les champs. Seul le PDISAB à travers sa politique de sécurisation foncière pour les femmes a essayé de privilégier les femmes. Le matériel pour les femmes sont subventionnés à 75% contre 40% pour les hommes. Résultats les hommes ont essayé de contourner cette règle en s'alignant derrière les femmes.

Les femmes constituent des utilisatrices des nouvelles technologies surtout pour les outils de travail, mais elles les utilisent dans les champs familiaux. Mais par le système de prêt qui est de mise dans les villages, les femmes utilisent quelques outils modernes pour labourer leurs champs. Les femmes ont de plus en plus accès à l'information et à la formation sur les nouvelles techniques mais restent très peu des utilisatrices sur leurs champs.

Tableau synthétique par rapport aux nouvelles technologies dans le temps

Années	Activités initiées	Résultats obtenus
1965	Mise en place des ORD, création de la cellule d'animation féminine	Accroissement des revenus des femmes, initiation d'activités dites féminines (couture, tissage, cuisine,...) Santé maternelle et infantile
1985	Formation des animatrices en agriculture	Accroissement des groupements féminins. Plus de femmes touchées par la vulgarisation agricole De 120 animatrices en 1966, on a plus de 300 de nos jours
1989	Adoption d'une politique nationale de vulgarisation agricole	Seulement 15% des femmes ont pu accéder à des services de vulgarisation Formulation de projets et de programmes spécifiques pour les femmes dans le domaine agricole
1994-1997	Plan d'action national pour l'accès des femmes aux services agricoles	Document de référence pour travailler en direction des femmes

4.3.3. Les périmètres aménagés

Les femmes ont accès à ces zones à travers les structures d'intervention.

De par la situation pluviométrique du Burkina, la possibilité de pouvoir travailler pendant la saison sèche constitue une opportunité autant pour les femmes que pour les hommes. Le maraîchage constitue une alternative très recherchée.

Les femmes ont souvent accès aux terres de manière collective. Mais de plus en plus avec la mise en place des projets et ONG travaillant dans le domaine du mariage, on rencontre des périmètres féminins. Ces terres ont été attribuées au groupement de femmes. Mais dans les faits, les parcelles sont distribuées individuellement entre les femmes. Dans les autres zones maraîchères dominées par les hommes, une parcelle ou plus est généralement attribuée aux groupements des femmes.

Les femmes travaillent généralement sur des parcelles maraîchères pour la production du riz ou des légumes. Les outils de travail restent encore rudimentaires (pioche, daba) et les nouveaux instruments appartiennent généralement à l'ensemble du groupe.

V. LES STRUCTURES D'INTERVENTION

5.1. Les intervenants dans le domaine agricole

Historiquement, les femmes ont été oubliées ou plutôt dissipées dans les actions de développement pour les questions agricoles avec la prise en compte seulement du chef de ménage

Depuis 1966, des efforts ont été faits dans ce sens et aujourd'hui plus de trois cents agents féminins travaillent dans le domaine agricole avec les femmes. Cette prise en compte des femmes s'est en outre traduite dans la multiplication de groupements féminins à travers le Burkina. Ils sont assez divers tant au niveau étatique que parmi les projets.

D'une manière générale, la vulgarisation s'est effectuée en direction des hommes parce que se sont eux les propriétaires terriens alors que les femmes travaillent beaucoup dans l'agriculture. Les champs école ou champs de démonstration se sont faites avec les hommes.

Les intervenants dans le domaine agricole soulignent un certain nombre de difficultés à travailler avec les femmes.

5.2. Les problèmes rencontrés

- au niveau des activités culturelles

Les activités de vulgarisation technique doivent aboutir à des changements des manières de travailler, de se comporter alors que le centre de décision se trouve seulement au niveau des hommes. Les femmes avant de faire des aménagements doivent se référer à leur conjoint ou au propriétaire de la parcelle.

Les activités de vulgarisation ont pour effet d'augmenter sensiblement la demande de travail supplémentaire pour les femmes en faveur des hommes. Les activités de CES demandent beaucoup de disponibilité et de la force de travail, ce qui reste difficile pour les femmes. Cette situation se traduisant souvent par une faible participation des femmes. Notons que les villages sont en général dépourvu d'équipements pour l'allègement des tâches des femmes (moulin, puits).

- au niveau des équipements agricoles

L'acquisition des équipements agricoles se fait généralement à travers les différents crédits octroyés par les structures travaillant dans le domaine agricole. Depuis les trois dernières années, l'Etat commence à se désengager dans l'appui à l'équipement à travers le CRPA. Les paysans ont maintenant recours aux institutions financières ou à travers les ONG. Un certain nombre de critères d'octroi sont alors demandés entre autre la possibilité de garantir un bien. Cette situation défavorise encore les femmes.

5.3. Les stratégies d'intervention des structures

- La vision à travers les groupements féminins

Pour atteindre les femmes, les structures ont opté de travailler avec les groupements féminins. Ces organes permettent de transcender certaines limites inhérentes à la position des femmes. A travers le

groupement, les femmes peuvent prendre certaines décisions très importantes qui peuvent avoir des effets sur leur ménage.

De même, dans le cadre de l'octroi des crédits équipements, le groupement constitue la caution solidaire. Cette situation permet aux femmes individuellement d'avoir du matériel agricole.

Il reste nécessaire de noter que les équipements en direction des femmes portent faiblement sur le matériel agricole. Les femmes sont plutôt demandeuses d'équipement pour l'allègement des tâches domestiques.

- *octroi des terres pour dix à vingt ans (PDISAB, Promo Femmes et Développement)*

De par la situation des femmes par rapport à la terre, très peu de structures ont opté de travailler dans ce domaine avec les femmes. Cependant quelques ONG ont fait des tentatives heureuses : la mise en place d'un contrat !

Le principe de base est d'établir un contrat écrit de jouissance de terre pour les femmes pendant une période déterminée sans une possibilité de retrait. Ce contrat étant souvent établi avec les représentants des structures coutumières et l'administration ainsi que le préfet.

CONCLUSION

Cette étude permet de relever un certain nombre de constats importants qui devront orienter les actions de promotion pour les femmes par rapport à un meilleur accès à la terre. La situation de la femme à la terre n'est pas très critique mais elle s'accompagne d'effets pervers.

- *oubli des femmes dans la réglementation traditionnelle et moderne*

La réglementation en vigueur pour l'accès à la terre reste celle éditée par les coutumes. En plus la RAF ne spécifie pas des conditions d'accès spécifiques pour les femmes. Pourtant on sait que la femme ne vit pas les mêmes situations que les hommes vis-à-vis de la terre (cf plan national d'action pour l'intégration des femmes au développement, les différents discours politiques en faveur des femmes).

La tradition n'a généralement pas oubliée les femmes au sens le plus strict. Les femmes ont accès à la terre. Les hommes ont une obligation morale de trouver de la terre pour leur femme. En revanche la femme constitue une main-d'oeuvre importante pour cette agriculture domestique et peu développée.

- *l'accès des femmes à la terre, un moyen de contrôle exercé par les hommes sur les femmes*

L'analyse de la situation des femmes par rapport au foncier reste complexe et divers suivant les ethnies. Mais il ressort franchement que la terre constitue au Burkina Faso un moyen de contrôle que les hommes exercent sur les femmes, surtout lorsque de manière tacite la tradition reconnaît le droit d'avoir une parcelle individuelle à la femme.

Les raisons suivantes peuvent être énoncées :

- la femme constitue une aide importante pour l'agriculture familiale. Les hommes riches et importants s'évaluent outre les critères de naissance en terme de capacité d'autosuffisance alimentaire. Le travail effectué par la femme pour les femmes est sous évalué ou plutôt occulté par l'existence de ces greniers familiaux. Leur gestion revient généralement à l'homme.
- Le système de répartition et de travail de la terre permet de maintenir la femme sous la dépendance économique de l'homme. Bien que les hommes reconnaissent que la production du champ personnel des femmes servent essentiellement à la famille, "c'est eux qui donnent à manger aux femmes". La femme divorcée perd automatiquement le bénéfice de sa terre.

- *les terres de qualité pour les hommes*

Le problème d'accès à la terre se pose généralement dans le cas de la pression foncière mais aussi pour les femmes des migrants. Sinon les femmes ont accès à la terre.

Le problème principal des femmes par rapport à la terre porterait surtout sur la qualité de la terre octroyée. De même les femmes ont difficilement accès aux terres aménagées. Aucune condition par rapport aux critères d'attribution ne prend en compte la situation spéciale des femmes. Bien au contraire, cela contribue à la mettre de côté !

Si les femmes sont conscientes de cette situation, elles n'en prennent pas conscience de manière collective. De même, tout en constatant une protestation silencieuse, elles ne se sentent pas capable d'aller à l'encontre de la pratique. Elles acceptent leur situation d'être une éternelle étrangère !

Cette situation pourrait aussi s'expliquer par le faible niveau d'alphabétisation des femmes.

- *l'accès des femmes à la terre, un fait structurel*

Plusieurs raisons expliquent cette situation.

- Les femmes ont le devoir de travailler d'abord pour les champs familiaux. Les semis des champs collectifs doivent être terminés avant que les femmes ne puissent le faire sur leur champ personnel. De ce fait, elles ne peuvent pas cultiver certaines variétés.
- Les femmes disposent de peu de temps et de main-d'oeuvre pour les travaux sur la terre. Même dans le cas où elle demanderait une grande portion de terre, elle ne pourrait la cultiver. La charge domestique de la femme constitue un facteur limitant. Les femmes choisissent généralement de travailler sur de petites parcelles de terre. Peut-elle alors prétendre à l'équipement ?

Les femmes comme les hommes ont faiblement accès à la technologie. La situation est encore plus difficile pour les femmes. Il faut distinguer aux moins deux situations :

- Le matériel agricole : les femmes sont peu propriétaires d'outils de travail du fait que d'une part la prise de décision est faite par l'homme et d'autre part, elle a peu de moyen pour y accéder. Les structures d'intervention ont plutôt misé sur la technologie d'allègement des tâches et le petit crédit pour les activités génératrices de revenus des femmes. Il existe à cet effet un Fonds aux activités génératrices des Femmes.
- La vulgarisation agricole a été principalement dirigée vers les hommes, ce qui ne signifie pas que les femmes ne les appliquent pas sur les champs familiaux. Des efforts ont été faits dans le sens de la prise en compte des femmes depuis quelques années. Mais les femmes restent surchargées pour pouvoir participer pleinement aux activités de sensibilisation. Car dans de nombreux villages encore, il n'existe pas de moulin ni de forage. Les femmes sont généralement peu demandeuses de technologie de par la nature de leurs champs et du fait qu'elles ont difficilement accès aux formations. Mais force est de constater qu'elles constituent dans une portion très raisonnable, des bénéficiaires indirects.

LES RECOMMANDATIONS

Les recommandations s'appuient largement sur les conclusions de l'étude et portent sur trois aspects.

Recommandation no. 1

Une relecture de la RAF s'impose dans la mesure où les textes ne font pas mention des distinctions de sexe. Il faudrait de manière volontariste proposer des lois qui permettent aux femmes d'avoir un accès pérenne à la terre

Recommandation no. 2

Les femmes connaissent des situations fort difficiles pour avoir de la terre sur les zones aménagées. Il devient urgent de revoir les critères d'éligibilité des occupants des parcelles.

Recommandation no. 3

La productivité des champs dans notre système agro-foresterie précaire et fragile dépend en général de la superficie de terre cultivée et des techniques culturales. Les femmes pourront avoir de grandes parcelles à partir du moment où elles seront quelque peu déchargées des activités domestiques. Il devient important de pourvoir les villages en technologie d'allègement (moulins, charrettes, forages,...).

Recommandation no.4

Les structures intervenant dans le domaine agricole devraient épouser l'approche genre et surtout développer des mesures d'accompagnement pour permettre aux femmes de mieux participer (le moment de la vulgarisation, le lieu...).

Recommandation no. 5

Pour mieux stimuler la productivité des femmes, il faut que l'Etat valorise les types de cultures faites par les femmes quand on sait que les cultures rentables sont accaparées par les hommes.

Recommandation no. 6

Les femmes manquent de confiance en elles-mêmes et ont une image négative d'elles-mêmes. Il est important de leur redonner confiance surtout à travers les formations techniques et l'alphabétisation.

BIBLIOGRAPHIE

Commission Economique pour l'Afrique/OUA
Plate-forme africaine d'action
Dakar, Sénégal, 16-23 Novembre 1994

Conseil Economique et Social
Situation de la femme dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest
Addis Abéba, Ethiopie, 16-18 Juin 1997

Club du Sahel, OCDE et le CILSS
Conférence régionale sur la problématique foncière et la décentralisation au Sahel
Praia, Cap Vert, Septembre 1994

Commission Economique pour l'Afrique, ONU
Etude sur la responsabilisation économique des femmes et leur rôle dans le développement socio-économique de l'Afrique
Addis Abéba, Août 1996

Panafrican Institut for Development (Regional Director for West Africa)
The role of men and women in the management of land natural resources
Adjibadé Awa
May 1994

Cahiers du CIDEP no. 20
Migration et accès à la terre au Burkina Faso
L'Harmattan, Juin 1994

Georgette Konaté
Les rapports hommes/femmes dans le foncier. Le cas de la société mossi des régions de Manga et de Kaya au Burkina Faso, Ouagadougou, Avril 1995

Marie-Angéline Savané
Système alimentaire. Femmes et développement en Afrique de l'Ouest. Incidences des transformations socio-économiques sur le rôle et le statut des femmes
UNRISD, Genève 1986

Direction de la Vulgarisation agricole
Plan d'action national pour l'accès des femmes aux services agricoles 1994-1998
Ouagadougou, Juin 1994

Yves Deshays et Jacques Belleville
Monographie de terrain de Yalgo et Dakiri. Mission effectuée en Haute-Volta du 6 Juillet au 3 Septembre 1967

FAO
L'agriculture africaine : les 25 prochaines années. Annexe II Ressources terres
Rome, 1986

FAO

L'agriculture africaine : les 25 prochaines années. Annexe III Accroître la productivité

Rome, 1986

FAO

L'approche gestion des terroirs. Documents de formation pour la planification agricole No. 32

Rome, 1993

PDSISAB (Mariamé Ouattara, Willemien Smit-Lenders, To Tjoelker)

La femme et la terre. Une recherche action sur la sécurisation foncière des terres des femmes

Ouagadougou, 1995

INSD

Recensement général de la population

Du 10 au 20 Décembre. Résultats provisoires

Ouagadougou, Avril 1997.